

## COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du lundi 19 décembre 2022 à 18h15**  
-----

**Présidence : M. Patrice VERGRIETE**  
**Secrétaire de Séance : Rémy BECUWE**  
**Nombre de conseillers en exercice : 61**  
**Date de convocation de séance : 13 décembre 2022**

### **Plan Air Climat Energie Territorial (PACET)**

#### **Arrêt de projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028.**

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS

Expose aux membres du Conseil que les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territorial et le réviser tous les 6 ans, conformément aux dispositions de l'article L 29-26 du code de l'environnement.

Par délibérations des 30 septembre 2020 et 1<sup>er</sup> avril 2021, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de lancer la révision de son PCAET 2015-2021 en définissant les modalités d'élaboration et de concertation et en réaffirmant son ambition dans la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Elle a informé les personnes publiques associées du processus de révision.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, le territoire communautaire se caractérise par une très forte prépondérance des émissions industrielles, celles-ci représentent près de 85 % des émissions du territoire estimées en 2019 à 25,8 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Dans le cadre de son engagement européen "100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030" et de l'appel à projet européen "30 villes pilotes pour la neutralité carbone", la Communauté Urbaine de Dunkerque ambitionne d'atteindre la neutralité carbone nette d'ici 2030 sur un périmètre excluant les émissions industrielles. La neutralité carbone nette de l'ensemble des activités du territoire est quant à elle visée à l'horizon 2050.

Afin de construire le nouveau plan, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mobilisé l'ensemble des démarches de transition et de dialogue territorial qu'elle anime (Dunkerque l'énergie créative®, programme éco-gagnant, état généraux de l'environnement, AMI européen 100 villes neutre en carbone et appel à projet européen 30 villes pilotes pour la neutralité carbone, démarche régionale REV3, démarche interne d'éco-exemplarité, AàP ZIBAC...) afin de travailler en synergie avec les acteurs socio-économique territoriaux.

Conformément à l'article R 229-51 du code de l'environnement, le PCAET 2022-2028 comprend 4 volets :

- Volet I : le diagnostic où sont rappelés le cadre réglementaire, le contexte national et régional ainsi que les chiffres clés du territoire en matière de climat d'énergie et de qualité de l'air ;
- Volet II : la stratégie territoriale présentant les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire ;
- Volet III : le programme d'actions organisé en 12 axes de travail ;
- Volet IV : un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur le suivi de l'avancement du programme d'actions et d'une centaine d'indicateurs de suivi.

Il est également rappelé qu'en application des dispositions des articles L 122-4, L 122-5 et R 122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) indiquant les éventuels impacts du plan climat et les moyens de les réduire. Cette EES se base sur un état initial de l'environnement actualisé en 2022. Pour ce faire, l'arrêt du projet de plan, ce dernier, sera transmis à l'autorité environnementale compétente à savoir la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable qui dispose de trois mois pour rendre son avis.

Conformément à l'article R 229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET 2022-2028 sera également transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil régional des Hauts de France qui disposent d'un délai de deux mois pour exprimer leurs avis.

Dans l'hypothèse où les avis de la MRAE, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional seraient favorables, une consultation publique par voie électronique sera mise en ligne sur le site Internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour une durée de trente jours, en vertu de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ARRETE le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022 - 2028 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

TRANSMET à l'autorité environnementale compétente en la matière, au Préfet de Région ainsi qu'au Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, pour avis avant consultation du public puis adoption définitive du PCAET 2022-2028 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les documents susvisés et tout autre document nécessaire ou simplement utile à la mise en œuvre du PCAET 2022 - 2028 de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation

Présents :

M. Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine GILLOOTS, Mme Florence VANHILLE, **Vice-Présidentes**

M. David BAILLEUL, M. Martial BEYAERT, M. Franck DHERSIN, M. Julien GOKEL, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Alain SIMON, **Vice-Présidents**

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Delphine CASTELLI, Mme Nathalie DESMAZIERES, Mme Marjorie ELOY, Mme Delphine MARSCHAL, Mme Virginie VARLET, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Benoit CUVILLIER, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Pierre DESMADRILLE, M. Eric GENS, M. Franck GONSSE, M. Laurent NOTEBAERT, M. Jean-Pierre VANDAELE, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Sophie AGNERAY, Mme Claudine BARBIER, Mme Danièle BELE-FOUQUART, Mme Sylvaine BRUNET, Mme Zoé CARRE , Mme Fabienne CASTEL, Mme Pierrette CUVELIER, Mme Karine FAMCHON, Mme Régine FERMON, Mme Sylvie GUILLET, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Elisabeth LONGUET, Mme Mélanie LOURÉ, Mme Maude ODOU, Mme Michèle PINEL-HATTAB, Mme Catherine SERET, Mme Séverine WICKE, **Conseillères Communautaires**

M. Rémy BECUWE, M. Eric BOCQUILLON, M. Jean BODART, M. Eric DUBOIS, M. Yohann DUVAL, M. Gilles FERYN, M. Gérard GOURVIL, M. Sylvain MAZZA, M. Frédéric VANHILLE, **Conseillers Communautaires**

Absent(s) excusé(s) :

Mme Françoise ANDRIES, M. Sony CLINQUART, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Davy LEMAIRE, M. Claude NICOLET, M. Jean-Christophe PLAQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

M. Didier BYKOFF à Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Eric ROMMEL, M. Jean-François MONTAGNE à M. Grégory BARTHOLOMEUS, Mme Leïla NAIDJI à M. Eric GENS.

Jean-Luc GOETBLOET à Cathy BONNAILLIE